

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 29 JANVIER 2014

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

- Mme Nathalie HENRIOD, Présidente
- Mmes Myriam BOUAOUAJA, Carole CATTANEO, Dominique HOWALD, Catherine
POUPAERT, Christine RAMBACH
- MM. Jonathan CHRISTIN, Jean-Pierre GÖTZ, Giorgio INCOGNITO, Livio LANZA,
José NODA GONZALEZ, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

- M. Barthélémy ROCH, maire
- MM. Michel APOTHELOZ, Dominique NOVELLE, adjoints

Absent excusé :

- M. Yannick NOVELLE, conseiller

ORDRE DU JOUR

- I. PRESENTATION RELATIVE AUX DEFIBRILLATEURS PAR MONSIEUR PUYHARDY DE LA SOCIETE APROTEC
- II. RESULTAT DU SONDAGE EFFECTUE AUPRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MOIS DE NOVEMBRE 2013 PAR UN GROUPE DE JEUNES ETUDIANTS POUR UN COURS DE SOCIOLOGIE
- III. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- IV. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- V. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- VI. PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- VII. APPROBATION DES COMPTES 2012 DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE
- VIII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS
- IX. NATURALISATION - Huis-clos -

* * * * *

La présidente, Madame Nathalie HENRIOD, ouvre la séance à 20h.00. Elle souhaite la bienvenue à tous les conseillers ainsi qu'à toutes les personnes présentes ce soir, et les remercie pour leur présence. Elle excuse l'absence de Monsieur Y. NOVELLE.

-
- I. **PRESENTATION RELATIVE AUX DEFIBRILLATEURS PAR MONSIEUR PUYHARDY DE LA SOCIETE APROTEC**

La présidente donne la parole à Monsieur D. NOVELLE. Ce dernier dit que suite à la question d'un conseiller sur les défibrillateurs lors de la dernière séance du Conseil municipal, et aux discussions fort intéressantes et interrogations qui ont suivi, l'Exécutif a pensé qu'une présentation pourrait permettre de répondre aux différentes questions et interrogations de tout le monde. A décider ensuite de l'achat ou non d'un tel appareil. Il donne ensuite la parole à Monsieur PUYHARDY, de la Société Aprotéc.

Monsieur PUYHARDY salue toutes les personnes présentes. Il informe les conseillers que la Société pour laquelle il travaille s'occupe des éclairages de secours et a des contrats de maintenance avec plusieurs communes, dont celle d'Aire-la-Ville. Ils en sont venus à s'occuper de défibrillateurs, car c'est la ville de Carouge qui leur a demandé, il y a trois ou quatre ans, s'ils pouvaient faire de la maintenance de défibrillateurs. Ils lui ont répondu positivement, et après Carouge, ils ont équipé plusieurs autres communes (Meyrin, Satigny, Soral, Vernier et Lancy). Il dit que ce n'est pas devenu « à la mode », mais nécessaire. Il dit qu'en Suisse, il y a environ entre vingt-quatre et trente crises cardiaques par jour. D'autre part, il dit que pour essayer de sauver une vie, il est important d'intervenir dans les cinq minutes qui suivent la crise cardiaque (appel au 144, massage cardiaque et défibrillation).

Madame RAMBACH demande si les achats de défibrillateurs sont en lien avec les centres sportifs, les EMS, etc. Monsieur PUYHARDY répond qu'il n'y a pas de sondage particulier et que ce genre d'accidents cardiaques peut arriver à n'importe qui, à n'importe quel âge et n'importe où.

En ce qui concerne l'appareil, il dit qu'il est très maniable, très pratique (moins de deux kilos) et très résistant. Il résiste aux éclaboussures d'eau et à la poussière. On peut donc l'utiliser sous tous les climats. Il est aussi prévu pour les enfants car il a une clé pédiatrique. Il décrit l'appareil en détail, explique le mode d'emploi et précise que les électrodes sont pré-connectées et ont une durée de vie de vingt-quatre mois. Au bout de ce laps de temps, un signal informe le responsable de l'appareil que les électrodes sont défectueuses et qu'il faut les changer. Quant à la batterie, elle a une viabilité de quatre ans. Il dit qu'il y a aussi, sur cet appareil, la possibilité de faire une RCP (réanimation cardio-pulmonaire), et ceci même pour des personnes qui n'ont jamais fait de massage cardiaque. Pas à pas, l'appareil décrira la marche à suivre pour effectuer cette réanimation.

Monsieur PUYHARDY fait une démonstration de l'appareil. Il dit que si la commune décide de l'achat d'un défibrillateur, il faudra en informer le 144. Cela leur permettra, en cas d'accident dans la commune, d'en informer les personnes avant l'arrivée des secours. Ces appareils seront placés dans des boxes et à des endroits qui seront signalés spécifiquement. Le coût d'un appareil est de CHF 3'062.00. Ce coût comprend l'appareil et la mallette. Suite à l'achat d'un appareil, la Société Aprotéc propose la maintenance qui coûte CHF 420.00 par année et par appareil. Ce travail comprend deux révisions annuelles avec rapport de visite obligatoire. Si la commune choisit d'acheter l'appareil sans maintenance, c'est elle qui sera responsable. Si elle prend la maintenance, c'est la Société qui est responsable, et c'est à elle de faire en sorte que l'appareil fonctionne 24 heures sur 24. D'autre part, avec un contrat de maintenance, la commune n'a plus à racheter les consommables. Il rajoute qu'avec ou sans maintenance, l'appareil est garanti huit ans.

Il lui est demandé s'ils assurent également la formation. Monsieur PUYHARDY répond qu'ils travaillent en partenariat avec les samaritains d'une part, et qu'en cas d'achat, ils expliquent volontiers et gratuitement, beaucoup plus en détail, le fonctionnement et l'utilisation de ces appareils d'autre part.

Plus aucune question n'étant posée, il remercie les personnes présentes pour leur écoute et prend congé.

II. RESULTAT DU SONDRAGE EFFECTUE AUPRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MOIS DE NOVEMBRE 2013 PAR UN GROUPE DE JEUNES ETUDIANTS POUR UN COURS DE SOCIOLOGIE

La présidente accueille les jeunes étudiants qui vont venir présenter les résultats du sondage qu'ils avaient effectué auprès des membres du Conseil en novembre 2013.

Mesdames Gisèle NGONO, Océane POUPAERT et Monsieur Quentin GUILLERMET expliquent que leur document se décompose en plusieurs parties, à savoir, contexte, description d'un conseiller type, deux partis avec des divergences d'opinions et un sujet assez délicat, le centime additionnel.

Madame NGONO explique qu'avec leur analyse et les graphiques, ils se sont rendus compte qu'en peu de temps, la population du village a pratiquement quadruplé, ce qui a engendré quatre fois plus de problèmes, quatre fois plus d'opinions et quatre fois plus de points de vue dont il faut tenir compte. Elle donne la parole à Monsieur GUILLERMET.

Il dit qu'ils ont essayé de broser le profil d'un conseiller type à Aire-la-Ville, et que ce dernier a les caractéristiques suivantes : il est âgé d'environ 45 ans, bien souvent marié, il a souvent des enfants et est engagé dans la vie associative, il souhaite aider les villageois, il est le porte-parole de la commune, il est connu des autres conseillers et dans le village et il n'a en général pas d'affiliation à un parti politique.

En ce qui concerne les deux partis, après les interviews, il ressort que les personnes de l'Entente ne se sentent pas vraiment affiliées à la politique dite politicienne, c'est-à-dire qu'elles se sont plutôt engagées pour le bien commun des habitants au-delà des partis politiques. Il y a également une petite divergence entre les conseillers qui ont déjà fait un mandat et les nouveaux. Les derniers sont un peu plus souples vis-à-vis des changements dans la commune. Au niveau des valeurs défendues par l'Entente, c'est continuer les projets qui sont déjà en cours, et conserver le Conseil tel qu'il était auparavant.

En ce qui concerne l'Alternative, ses membres ont une vision plus positive de la politique. Pour eux, plus il y a des listes, plus il y a d'opinions différentes, plus il y a de débats et plus cela sert le village. Ils sont plus dans une optique d'être les porte-parole des villageois. Leurs valeurs c'est d'une part préparer le changement, et d'autre part prendre en compte particulièrement les nouveaux habitants du village. Pour terminer, il donne la parole à Madame POUPAERT.

En ce qui concerne les divergences d'opinions, et comme vient de l'expliquer Monsieur GUILLERMET, il y a deux visions de la politique. D'une part, l'Alternative pour qui c'est positif et qui fait de la politique parce que c'est de la démocratie, et d'autre part, l'Entente pour laquelle c'est négatif car c'est sans cesse des débats, des querelles et des divergences d'opinions. En ce qui concerne les réunions des deux groupes, pour l'Entente, c'est une réunion officielle après les séances du Conseil municipal et pour l'Alternative, ils se réunissent avant la séance pour discuter de ce qu'ils vont dire durant la séance.

En ce qui concerne le problème du centime additionnel, il est ressorti de leur étude que les deux groupes ne sont pas sur la même longueur d'onde. L'Entente désire le garder à 50 car il a permis à réaliser de grands projets pour le village (salle polyvalente, etc.) et pour pouvoir continuer à en réaliser, et à offrir des activités aux habitants du village (sorties à ski, repas des Aînés, etc.). Quant à l'Alternative, elle tient vraiment à le baisser, mais ils n'ont pas très bien compris lors des entretiens car les membres de l'Alternative ont dit qu'ils ne sont pas d'accord que le village se fasse passer pour une commune pauvre.

Madame POUPAERT dit qu'ils ont eu l'impression que les deux groupes ne parlaient pas du tout de la même chose, et qu'il n'était pas possible que les arguments des uns puissent contrer ceux des autres. Ils sont d'avis que c'est à cause de cela qu'il y a des conflits car les uns ne comprennent pas ce que les autres veulent dire.

Elle termine en disant qu'ils remercient tous les membres du Conseil pour leur participation et leur collaboration, et qu'ils tiennent leur étude à leur disposition. Les étudiants sont chaleureusement applaudis par les membres du Conseil.

Tous les membres sont intéressés à recevoir leur étude.

III. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Aucune remarque ni question n'étant posée, la présidente demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

IV. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Aucun(e) président(e) de commission ne désirant prendre la parole, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

V. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La présidente donne la parole au maire pour une communication.

Zone sportive

Il informe les conseillers que l'autorisation de construire a été délivrée et que cela va paraître dans la Feuille d'Avis Officielle le 31 janvier 2014. Il faudra ensuite attendre le délai de recours.

Messieurs D. NOVELLE et APOTHELOZ n'ayant aucune communication, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

VI. PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La présidente donne la parole à Monsieur APOTHELOZ pour une proposition.

Fête de la Musique

La proposition qu'il va faire émane de l'ACG et est plus particulièrement adressée à la commission « Manifestations » et à son président. Il aimerait savoir si elle désire organiser un évènement durant la fête de la musique qui aura lieu du 20 au 22 juin 2014. Si c'est le cas, la commune a jusqu'au 31 janvier pour se manifester. Il demande au président ce qu'il en pense.

Monsieur PHILIPP dit qu'il n'est pas tout seul à prendre la décision, il faudrait avoir également l'avis des membres de la commission. Par contre, il rappelle que la commune avait déjà organisé un évènement il y a quelques années, et que cela n'avait pas été concluant. Il rajoute que l'offre est déjà très grande en ville et que c'est, principalement un évènement de la ville et des grandes communes. Il est d'avis qu'il est plus judicieux d'organiser des soirées musicales (nuit du blues, du jazz, etc., comme cela a déjà été fait) en dehors de cette période.

Madame POUPAERT demande pour quelle raison l'ACG fait cette demande. Serait-il possible de recevoir une subvention ? Monsieur APOTHELOZ répond que l'ACG se propose de mettre à la disposition des communes du matériel d'information (planning, affiches, et insérer notre programmation dans le programme général). Par contre, toute l'organisation de la manifestation communale incombe à la commune concernée.

Plus personne ne désirant prendre la parole, il prend acte que la commune renonce à participer à cette manifestation.

Le maire et Monsieur D. NOVELLE n'ayant aucune communication, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

VII. APPROBATION DES COMPTES 2012 DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE

La présidente donne la parole au maire. En introduction, il aimerait expliquer la raison pour laquelle ces comptes ont été remis si tard. En septembre 2012, certaines maisons ont commencé à être chauffées et les premières factures, qui couvraient la période de septembre 2012 à avril 2013, n'ont pas permis de faire un relevé de la consommation au 31 décembre 2012. Il a donc fallu que les SIG fassent une estimation de la consommation, ce qui leur a pris énormément de temps. La Fondation n'a reçu cette estimation qu'à la fin du mois de novembre 2013. D'autre part, il dit que ce ne sont pas des comptes représentatifs car il n'y avait pas encore tout le village qui était chauffé. Les premiers comptes vraiment représentatifs seront ceux de 2014, car on aura, à ce moment-là, une année complète de chauffe. Il demande s'il y a des questions ou des remarques.

Monsieur INCOGNITO demande s'il est possible d'avoir le Grand Livre. Le maire lui répond négativement, mais il peut répondre aux questions.

Aucune autre question ni remarque n'étant posée, la présidente demande qui approuve les comptes 2012 de la Fondation communale pour le chauffage. **9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.**

VIII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

Demande de Madame POUPAERT

Elle aimerait avoir des informations complémentaires à propos du tout ménage relatif à la « Levée des ordures », plus précisément le quota de ce qui est demandé. Pour sa part, et pour ne pas encombrer le village, lorsqu'elle a des encombrants, elle va directement aux Cheneviers. Cela veut-il dire que cela crée du tort à la commune ? Faut-il vraiment déposer toutes les ordures dans la commune pour faire baisser le taux de recyclage. Monsieur D. NOVELLE répond qu'effectivement au niveau de la récupération, si l'on parle du point de vue financier, il est préférable pour la commune que les gens aillent directement à Châtillon ou aux Cheneviers apporter leurs déchets. Par contre, si l'on veut rentrer dans les statistiques cantonales sur la récupération, il est maintenant plus important de déposer tous les déchets (ordures ménagères, encombrants, etc.) sur le territoire communal, ceci de manière à ce que l'on puisse comptabiliser tout ce qui est récupérable et déchets ménagers. Il ajoute également que pour le moment, le canton de Genève échappe à la taxe aux sacs, mais étant donné que c'est une loi fédérale, cette taxe nous pend « au nez ». Le canton de Genève essaie de faire de la résistance et la commission cantonale des déchets, dont il fait partie, se bat pour éviter cette taxe. En contrepartie, chaque commune et tout un chacun doivent faire un gros effort concernant le tri. Actuellement, le canton de Genève a un taux de recyclage de 43% et il faut qu'il arrive au moins à 50% pour éviter cette taxe. Il y a donc encore un gros travail à fournir. Il faut donc que les gens se mobilisent, trient mieux et fassent une sélection plus stricte de leurs déchets, ceci pour pouvoir atteindre cet objectif de 50% pour 2017. C'est la raison pour laquelle la commune a mis en place, depuis cette année, un relevé mensuel des encombrants (la grosse ferraille, le bois, les meubles, l'électroménager, et autres). Il faudra les mettre, le matin avant 08h.00, au bord de la route, sur le domaine communal. Il rajoute que la commune fera, après la première tournée, un débriefing avec l'entreprise pour savoir de quelle manière cela s'est passé, et si tous les chemins du village et de la Colline aux Oiseaux ont bien été visités.

Il rappelle également qu'il ne faut plus mettre les sacs verts utilisés pour les déchets de jardin dans la benne à compost car cette matière pollue les champs.

Madame POUPAERT dit qu'une partie des containers enterrés qui se trouvent au chemin de Treulaz n'est pas correctement mise en place. Monsieur D. NOVELLE la remercie pour sa remarque et fera faire le nécessaire.

Monsieur CHRISTIN aimerait savoir si la commune est en-dessus ou en-dessous de la fourchette, car si la commune trie bien et qu'elle a beaucoup moins d'ordures ménagères que les autres, cela veut dire qu'elle a un bon pourcentage. Monsieur D. NOVELLE répond que le taux pour la commune est de 42%, et que la moyenne cantonale est de 43%.

En ce qui concerne les containers du chemin des Cressonnex, Monsieur INCOGNITO demande si la mairie pourrait écrire aux différentes entreprises qui travaillent aux alentours et leur demander si elles pourraient éviter de mettre leurs déchets d'entreprises (fils électriques, déchets de plâtre et de béton, etc.) dans les containers à ordures ménagères et aller les porter directement à Châtillon. En effet, en mettant ce genre de déchets à l'intérieur de ces containers, cela les bloque, et les habitants mettent leurs poubelles à l'extérieur du container.

Tout le monde est d'accord pour dire que ce sont des actes d'incivilité. Si les contrevenants sont connus, il faut en parler à la mairie et ces actes sont amendables.

Madame RAMBACH dit que, pour sa part comme pour d'autres conseillers également, elle va souvent mettre tous ses déchets à Châtillon car les containers de la commune sont souvent remplis. Si l'on veut que les gens récupèrent et trient mieux, il faudrait peut-être refaire un espace de récupération. Monsieur D. NOVELLE répond qu'en ce qui concerne les containers qui sont pleins, il s'agit souvent de celui du papier. Il informe les conseillers que la commune va prochainement faire installer un nouveau container pour le papier vers le cimetière, à côté d'un nouveau container à ordures ménagères qui sera lui mis en place par les promoteurs du bâtiment « Les Bambous ». En ce qui concerne tous les autres containers (verre, papier, pet, alu, etc.), il rajoute qu'il est tout de même assez rare qu'ils soient remplis. Le concessionnaire passe deux fois par semaine, les vérifie tous et vide ceux qui sont pleins. D'autre part, il a discuté avec le concessionnaire pour savoir si un quatrième point de récupération sur la commune était nécessaire, et ce dernier lui a répondu négativement. En cas de nécessité, il peut passer plus souvent.

Demande de Monsieur LANZA

Il aimerait savoir ce qu'il en est de l'activation de la fibre optique sur les particuliers. Le maire répond que la commune a reçu des propositions de dates des SIG pour une séance avec tous les opérateurs. Elle devrait avoir lieu au mois de mars, la date précise n'est pas encore fixée. Un tout ménage va être envoyé aux habitants.

Demande de Monsieur LANZA

Il aimerait savoir s'il n'y aurait pas la possibilité de déplacer les caissettes à journaux qui se trouvent vers le Café du Levant. En effet, le matin, dès 06h.00/06h.30, c'est le bal des véhicules qui traversent principalement le village pour s'arrêter, prendre un journal et repartir. Le maire répond que c'est en discussion pour les mettre à côté de l'épicerie.

Proposition de Monsieur NODA GONZALEZ

Pour donner suite à la discussion de la dernière séance sur les défibrillateurs, il dit qu'il a pris contact avec la Fondation Suisse de Cardiologie. Ils font une grande campagne pour ces appareils (formation avec un label qualité reconnu, différents types d'appareils, un service, prix intéressant), et il pense que ce serait intéressant de les entendre. Il rajoute que ce sont des médecins qui sont reliés à l'hôpital.

Madame RAMBACH demande si ce sujet fera l'objet d'un débat lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Monsieur D. NOVELLE répond que ce sujet sera traité en commission des bâtiments et/ou sécurité.

Question de Monsieur PHILIPP

En ce qui concerne les aménagements de la rue du Vieux-Four, il a vu que les lignes étaient peintes, et que des pointillés avaient été dessinés pour faire les « slips ». Il aimerait savoir s'il y aura d'autres aménagements (bacs ou autres). Monsieur D. NOVELLE répond que la signalisation au sol n'a pas pu être encore tracée à cause des conditions météorologiques (froid). Dans le projet, il n'y a que la signalisation au sol qui est prévue ainsi que quelques

totems signalant la zone 30. Aucune mesure physique n'est prévue. A la fin de cette année, un point sera fait, en tenant compte de toutes les remarques, critiques, etc., et on décidera à ce moment-là s'il y a des mesures à prendre. Il rajoute que des radars seront également installés pour contrôler la vitesse.

Monsieur CHRISTIN demande quand la mairie va écrire aux habitants pour qu'ils ne se garent pas sur les trottoirs. Monsieur D. NOVELLE répond qu'une information sur la zone 30 sera diffusée dès que toute la signalisation au sol aura été effectuée.

Madame HOWALD aimerait également que la commune écrive aux TPG pour leur expliquer le fonctionnement d'une zone 30, car ils ne font pas beaucoup d'efforts lors des croisements dans le village, et ils roulent souvent plus vite que la vitesse autorisée.

La séance est levée à 21 h. 25.